

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur DEHEN Patrick, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2021

PRESENTS : Patrick **DEHEN**, Maire, Serge **GUNST**, Evelyne **MAREAUX**, Philippe **BODIN**, Delphine **LECLERCQ**, Sébastien **RAIMAND**, Adjoints, Céline **DALIBARD-GODART**, Conseillers délégués, Claudine **COLLET**, France **DARRAS**, Franck **DECAMPS**, Stéphanie **GODEBILLE**, Denise **BUISSE**, Chloé **TROUILLIEZ**, Hugo **TAVIAUX**, Christian **BINOIT**, Bertrand **LAPOUILLE**, Alexandra **CARTON**

EXCUSES :

EXCUSES AVEC POUVOIR : Franck **CANAPLE** (procuration donnée à M Sébastien RAIMAND), Frédéric **GARIN** (procuration donnée à M Patrick DEHEN)

SECRETARE DE SEANCE : Hugo **TAVIAUX**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/2021

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 28/05/2021 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

AVANT PROPOS

En avant-propos, et pour faire à la rénovation du salon d'honneur qui accueille ce soir la réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire remercie ses collègues, les agents des services techniques mais surtout aux filles et leur encadrant de la Section Art et Déco du CIAS, pour cette belle réussite. Elles peuvent être fières d'elle pour le travail réalisé.

FINANCES

Monsieur Serge Gunst informe l'assemblée de la continuité à travailler régulièrement sur les dépenses et les recettes de la commune. Les dépenses sont maîtrisées. Celle du personnel représente 47% du budget en juin. Il n'existe pas de problème de trésorerie et donc pas besoin de faire appel une ligne de trésorerie.

Quelques dépenses supplémentaires mais connues, liées à l'installation de la navette, une facture de reliquats de chapiteaux des exercices antérieurs, des remboursements de salles par rapport au covid19.

Le but est de fonctionner sereinement et pouvoir lancer des investissements ultérieurs.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Serge GUNST informe le conseil municipal que la loi n° 2019-8282 du 06 août dite de transformation de la fonction publique prévoit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui permettent de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines sur le temps d'un mandat, autour de deux champs d'application :

- La mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
- Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les lignes de gestion sont de la compétence de l'autorité territoriale après avis du Comité Technique (CT) et soumises à l'obligation de transmission au contrôle de légalité.

Le contenu des lignes directrices de gestion :

- La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines : elle définit les enjeux et les objectifs de la collectivité en matière de stratégie et pilotage des RH « compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences » article 18 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 (JO du 1er décembre 2019)

- La promotion et la valorisation des parcours :

Les lignes directrices de gestion devront définir les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et les cadres d'emplois et les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités.

Les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours porteront notamment sur :

. Les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle au vu notamment des critères suivants : diversité des fonctions exercées, formations suivies, conditions particulières d'exercice

. L'égalité professionnelle dans le déroulement de la carrière (prise en compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et les grades concernés),

. La politique de recrutement et d'emploi permettant l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels, ainsi que l'égalité professionnelle.

La commune devra mettre en place ses lignes directrices de gestion, en accord avec le personnel avec les objectifs visés, définir les spécificités pour 6 ans, renouvelables et définir l'entretien d'évaluation, le droit à la formation, ...

Le CDG59 sera contacté pour l'aide à la mise en place des lignes directrices de gestion.

DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

2021.06.39

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir exercer les missions d'Adjoint technique aux services Techniques ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE

La création à compter du 08/07/2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 08/07/2021 au 31/08/2021 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MONUMENT COMMEMORATIF DE LA RESISTANCE

2021.06.40

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie, des accords passés entre l'ancienne municipalité, Les consorts Dutremée, Partenord et l'entreprise Christian Lefebvre, en charge des travaux, il y a lieu de réaliser la stèle de mémoire.

L'installation de dalle béton a été réalisée et prise en charge par l'entreprise Christian Lefebvre.

Après plusieurs projets non viables pour la commune, Monsieur Guy Ernest Harbonnier, sculpteur propose la réalisation et la pose de trois piliers en pierre bleue pour un montant de 4 950 € TTC pour la commune, le surplus étant pris en charge par les Consorts Dutremée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La réalisation et la pose de trois piliers en pierre bleue, par Monsieur Guy Ernest Harbonnier pour un montant de 4 950 € TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier.

SUBVENTIONS

2021.06.41

1) RALLYE CHARLEMAGNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les échanges du Conseil municipal sur l'autorisation de l'épreuve du Rallye Charlemagne à Solre-le-Château le samedi 02 octobre 2021 avec la venue du champion du monde confirmée, l'accueil du parc dédicace et d'un marché du terroir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide de verser** une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à l'association organisatrice.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier.

2) ESPACE VIE CANCER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'association Espace Vie Cancer, association partenaire de l'opération 5 000 roses. Il est décidé de rencontrer Madame Poupelle, Présidente, pour comment envisager de travailler ensemble, de les accompagner et de créer un partenariat

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département va engager les travaux d'amélioration de la fluidité du carrefour RD 962 – Rue du Quartier, notamment pour faciliter le passage des bus scolaires et qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition foncière de 95 m² de la parcelle cadastrée B 319 appartenant à Monsieur Jean-Pierre DEVOS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **L'acquisition** d'une surface de 95 m² de la parcelle, cadastré B 319 appartenant à Monsieur Jean-Pierre DEVOS **pour l'euro symbolique** (hors frais de notaire de et géomètre qui seront à la charge de la commune) se décomposant comme suit :
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier

RAPPORT TECHNIQUE SOCOTEC CULTUREX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour faire suite aux différentes commissions de Sécurité au Culturex, il était impossible, lors des contrôles annuels de Socotec, de vérifier les 3 détecteurs d'alarme incendie (DAI) dans les combles.

En ce sens, il a été demandé à Socotec d'étudier toutes possibilités et de fournir un rapport attestant le coupe-feu ½ heure.

Ce dernier confirme que les DAI doivent rester en place afin d'assurer la surveillance du comble.

Différentes solutions sont possibles après études approfondies moyennant des travaux importants pouvant impactés l'exploitation de la salle, par exemple :

- Création d'un escalier menant au comble (extérieur ou intérieur)
- Création d'un chemin technique plancher de bois dans le comble menant aux DAI. Une structure porteuse indépendante du 1^{er} faux plafond devra être mise en œuvre, ...
- Pose d'un éclairage de sécurité et d'éclairage normal dans le comble et mise en sécurité du chemin technique (garde-corps, ...)

Tous les travaux à entreprendre devront être déclarés et faire l'objet d'un avis auprès de la commission de sécurité.

Une réflexion va être menée avec M Bourel, exploitant cinématographique pour comment faire au mieux, en limitant les coûts.

DSIL RENOVATION ENERGETIQUE MATERNELLE PRIMAIRE SALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait sollicité, dans le cadre des travaux de remplacement des chaudières, ancienne génération des bâtiments communaux (salle de sport / dojo, école primaire, école maternelle) une subvention au taux de 80%, au titre de la D.S.I.L. 2021, soit une subvention escomptée de 100 970,32 €.

Aujourd'hui, compte tenu des nombreuses demandes, l'Etat nous informe de l'octroi de cette subvention mais au taux de 35% soit une subvention escomptée de 44 175 €.

En partenariat avec le PNRA, un courrier a été transmis à Madame la Sous-préfète pour demander le maintien de la subvention de 44 175 € mais avec des travaux moindres en ne gardant que les plus urgents (suppression de ceux de l'école primaire). A suivre.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de

- L'immeuble sis 3, Rue de Liessies appartenant à M CARLIER.
- L'immeuble sis 38, Rue de la Marnière appartenant aux Cts MEURANT
- L'immeuble sis 16, Rue Léo Lagrange appartenant à la SCI YEZO H MDB
- L'immeuble sis 07 Ruelle Gravez appartenant à Mme VINCENT
- L'immeuble sis 35, Rue de Liessies appartenant à M DUFOSSET
- L'immeuble sis Rue Nationale appartenant à Mme CARLIER
- L'immeuble sis Route de Sivry appartenant à M GERARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire, 1^{er} Vice-président de la communauté de communes du Cœur Avesnois informe l'assemblée des discussions en réunion de bureau (à soumettre au vote), à savoir :

La vie suit son cours tranquille.

- Mobilité : dans l'attente d'une commune qui n'a pas encore délibéré
- Gestion de l'ancienne CCI : Le projet a été présenté par l'Architecte en bureau communautaire. Un beau projet pour environ 1,8 M € de travaux.
- Poursuite des réflexions sur Plan de relance et projet du Territoire

COURRIERS ET POINTS DIVERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents courriers et points divers, à savoir :

- Rappel de la Fête de la musique avec la classe orchestre de l'école de musique, Carole Deduffeler, accordéoniste et du marché des producteurs ce vendredi 25 juin à partir de 18 h.
- Analyse de l'eau : L'eau d'alimentation prélevée sur le robinet sanitaire de la mairie est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
- Effectifs restaurant scolaire, garderie :

Moyenne des Effectifs périscolaires	Avril	Avril
○ Restaurant scolaire		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	58.13	55.84
▪ Ecole maternelle « La Ruche »	13.83	17.35
○ Garderie		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	11.00	14.14
▪ Ecole maternelle « La Ruche »	02.16	1.92

Fait en séance les jour mois et an susdits.

Le Maire,



Patrick DEHEN